



**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du jeudi 7 mars 2024
à 8 h 30**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Période de questions du public
- 10.03** Période de questions des membres du conseil
- 10.04** Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 7 mars 2024, à 8 h 30

20 – Affaires contractuelles

- 20.01** Approuver la convention de services à intervenir avec Nature-Action Québec inc et l'arrondissement d'Anjou afin de procéder à l'identification des besoins en outils de collecte, sensibilisation porte-à-porte, distribution de bacs de comptoir et suivi post-implantation, dans le cadre du déploiement de la collecte des résidus alimentaires dans les immeubles de 9 logements et plus et les institutions, commerces et industries (ICI) du secteur 1 et 2 de l'arrondissement d'Anjou, pour la période du 1^{er} mars 2024 au 31 décembre 2024 - Autoriser une dépense maximale 93 837,40 \$, taxes incluses, le cas échéant

70 – Autres sujets

- 70.01** Levée de la séance extraordinaire du 7 mars 2024, à 8 h 30